VILLENEUVE LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / MG

Décision N° 54 2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -
Location d'un appartement n° 5 de type F3 avec garage n° 5 au groupe scolaire Montolivet **à Monsieur Noël RAIBAUT**

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande formulée par Monsieur Noël RAIBAULT de renouveler l'autorisation à titre précaire et révocable d'un appartement à l'école Montolivet.

DÉCIDE

De renouveler à Monsieur Noël RAIBAUT l'autorisation d'occuper à titre précaire et révocable, un appartement n° 5 de type F3 avec garage n° 5 à l'école Montolivet à compter du **1er AVRIL 2025** et ce pour une durée d'un an. Le loyer mensuel est fixé à cinq quarante euros et six cents **(540.06 €),** plus neuf euros douze cents **(9.12 €)** de participation aux frais de nettoyage des parties communes par mois, ils seront révisables au terme de la convention en prenant comme référence l'indice du coût de la construction au 1er trimestre publié par l'INSEE. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Monsieur RAIBAUT.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 31-03-2025
Mme Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250331-54-2025-AU
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025